Le Réseau Cyclable Châteauguay

PROTECTION DU CORRIDOR VERT ET CRÉATION D'UN PARC RÉGIONAL

Mémoire déposé à la consultation publique

Sur le projet de règlement PR-215

Le 19 novembre 2020

Introduction

L'organisme Réseau Cyclable Châteauguay est une organisation à but non lucratif, reconnue par la Ville, qui existe depuis l'an 2000 dont la mission est essentiellement axée sur la promotion des environnements favorables au transport actif et à tout ce qui concerne la pratique du cyclisme. Au cours de ces années, notre collaboration avec la Ville de Châteauguay nous aura permis de participer activement au développement d'un réseau cyclable dans notre communauté.

Les documents qui ont servi de base pour ce mémoire sont issus de la documentation de Vélo Québec, d'articles sur le sujet de La Presse et de journaux locaux et de la littérature sur le vélo de montagne et le vélo à pneus surdimensionnés (VPS ou *fatbike*). Nous avons retenu deux exemples récents d'implantation réussie de la pratique de ces sports dans des milieux où la conservation et la mixité d'utilisation étaient importantes. Nous avons aussi consulté des sites internet dédiés au vélo de montagne et à la protection du territoire (SOS Forêt Fernand-Séguin).

Ce mémoire a pour but de protéger le Corridor vert Châteauguay-Léry ET la création d'un parc régional qui permettra la réinsertion de la pratique du vélo de montagne dans cette réserve naturelle. II se propose pour défendre un plébiscite pour la promotion de saines habitudes de vie dans l'environnement exceptionnel que nous tenons aussi à préserver pour les générations futures. Le contexte de la pandémie exacerbe ce besoin d'espace pour pratiquer de façon sécuritaire des activités de plein.

Contexte

Depuis janvier 2018, il est interdit de circuler à vélo dans le Centre Écologique Fernand-Séguin. Les raisons alléguées pour justifier l'exclusion des vélos de montagne (Entente de Réciprocité entre la Ville et Nature-Action Québec) et les dommages supposés de 25 ans d'utilisation n'ont jamais été documentés. Aucun document n'a été rendu public pour justifier cette procédure et aucun compte-rendu des rencontres (3), qui ont pourtant été tenues à notre demande, n'est disponible à ce jour.

Les études de caractérisation environnementale permettant de déterminer les zones protégées ainsi que les études spécifiques aux impacts de la pratique du vélo de montagne menant à son exclusion du centre ne sont toujours pas disponibles.

Nous sommes d'accord pour limiter l'accès sur le site, mais l'interdire complètement est une exagération qui a eue des conséquences plus néfaste que les fautes que l'on voulait

corriger. Nous supportions plutôt la possibilité de garder un corridor d'accès pour l'entrée et la sortie du boisé. Cette proposition nous a formellement été refusée même en défendant la position inconfortable de l'école secondaire LPP qui utilisait ces sentiers pour dispenser une formation de la pratique sécuritaire du vélo et des moyens de survie en forêt. La conséquence directe de ce refus de circuler en a été que d'autres sentiers ont été développés, au meilleur de notre connaissance, pour avoir accès au reste du boisé.

Nous en avons discuté avec les gestionnaires (Héritage St-Bernard) et Nature-Action Québec, les copropriétaires du territoire. Impossible de trouver un terrain d'entente. Pourtant les nombreuses années où nous y avions accès n'ont démontré aucun incident ou impact significatif. Et nos demandes répétées de rencontrer le Maire actuel sont toutes demeurées sans réponse, même si nous sommes collectivement copropriétaires des lieux.

Vous comprendrez notre effroi pour le futur à l'approche d'une décision sur l'utilisation à venir dans cette partie importante du territoire : nous perdons la jouissance de cette forêt soit pour le bénéfice de quelques entrepreneurs ou soit pour satisfaire le besoin de protection sans limite de quelques gestionnaires intransigeants.

Un réseau de sentiers, à l'extérieur des limites du Centre Écologique Fernand-Séguin, est déjà implanté pour pratiquer ce sport de plus en plus populaire. Ces sentiers ont été faits par des bénévoles avec des outils manuels et en minimisant au maximum l'empreinte au sol. Ils ont été tracés au mieux de nos connaissances et il faudrait maintenant encadrer cette pratique pour en limiter les effets.

Toutes nos demandes d'accompagnement pour vérifier si le tracé des sentiers avait des incidences négatives sur la flore auprès des gestionnaires sont demeurées sans réponse.

Nous traçons aussi des sentiers pour la pratique du *fatbike* et de la raquette en hiver en utilisant une partie des sentiers d'été.

Le vélo de montagne à Châteauguay

- La Ville, dans son plan directeur des parcs et espaces verts 2018-2028, propose trois de ses objectifs que nous trouvons très pertinents et que l'on ne peut ignorer précisément dans cette situation[1]:

[1] Voir ANNEXE 3

- «Infrastructures facilitant les saines habitudes de vie et les déplacements actifs.»
- «Équilibre entre la protection, la promotion et l'accessibilité des milieux naturels.»
- «Mise en valeur des composantes naturelles. Fierté des citoyens.»

- Le vélo de montagne est un sport important chez nos jeunes. L'école secondaire LPP et la Commission scolaire l'ont compris et ont voulu profiter de leur situation géographique privilégiée en offrant depuis quelques années un programme sports-études pour lequel des sentiers du Centre Écologique Fernand-Séguin sont essentiels pour initier et même développer les jeunes dans ce sport. On a dû toutefois s'ajuster au contexte rigide de préservation et d'interdiction.

- L'empreinte écologique des sentiers de vélo de montagne bien entretenus est égale à celle des sentiers de marcheurs et de coureurs en sentiers, tel que mentionné par Mme Mélanie Lelièvre, directrice-générale de Corridor Appalachien[2]-[3]

- Le vélo c'est la santé, un mode de vie actif que l'on devrait préconiser au lieu de le bannir et le restreindre. D'ailleurs, cet interdit formel ne cadre aucunement avec la reconnaissance décernée par Vélo Québec de Ville VéloSympatique.

Information et support

L'information pour le développement et l'entretien de sentiers est d'ailleurs facilement disponible[1], et la main-d'œuvre disponible par le biais de journée de corvée, une normalité dans ce domaine. Ce qui entraine de très faibles investissements monétaires pour un travail qui pourra être accompli selon les normes et exigences du milieu.

De plus, Vélo Québec en partenariat avec le Collège Ahuntsic, offrent régulièrement des cours sur tout ce qui touche à la pratique du vélo, particulièrement le vélo de montagne et le fatbike. Plusieurs guides sur le sujet sont aussi offerts par Vélo Québec.

Notre position

Notre position est pourtant claire et limpide : nous appuyons les recommandations de groupe **SOS Forêt Fernand-Séguin** en y ajoutant une plus-value soit

[2] Voir ANNEXE 1
[3] Voir ANNEXE 2

- LE RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR-215.
- LA PROTECTION DU TERRITOIRE.
- LA CRÉATION D'UN GRAND PARC RÉGIONAL.
- Nous aspirons à bonifier la dernière proposition en ajoutant, à l'instar de la MRC de Beauharnois-Salaberry, un RÉSEAU CYCLABLE, forestier celui-là.

Nous revendiquons d'y inclure la possibilité d'y circuler à vélo hiver comme été sur les sentiers déjà développés, pour **tous** les citoyens et les étudiants de LPP. Il est proposé qu'en hiver les sentiers soient accessibles aux *fatbikes* et aux raquetteurs seulement, pour en préserver la sécurité et la fragilité de la surface.

Argumentation

Nous comprenons que la philosophie qui sert de base pour la gestion est pour le moins surannée. Nous vous proposons de remettre les pendules à l'heure en nous basant sur des faits vécus récemment dans des situations similaires:

- On nous affirme que tous les vététistes sont des délinquants sans respect pour la nature. Nous vous invitons à parcourir tous nos sentiers pour rectifier cette conception du cycliste tout terrain. Notre empreinte est minimale et on ne sort pas des sentiers déjà tracés, contrairement à ce qui a été véhiculé jusqu'à date. La règlementation plutôt que l'interdiction formelle aura aussi l'effet de limiter l'incidence de délinquance, les utilisateurs ayant une forte propension à protéger leurs acquis.

- Les randonneurs et les cyclistes ne peuvent cohabiter. C'est pourtant possible quand la clientèle est retreinte, même dans des territoires dédiés à la conservation. Nous vous soumettons deux exemples récents de réussite : le Parc des Sommets à Bromont[4] et le Parc du mont Bellevue à Sherbrooke[5] où les cyclistes ont rencontrés les élus, les citoyens et les gestionnaires des sites. Nous croisons fréquemment des randonneurs dans les sentiers actuels et ce sans aucun souci. Cette cohabitation pacifique et cordiale existe depuis toujours dans nos sentiers.

[4] Voir ANNEXE 4
[5] Voir ANNEXE 5

- Loin de vouloir envahir les pistes, nous voulons bénéficier du même privilège de pouvoir circuler dans nos sentiers comme tout autre citoyen qui en a le droit d'y marcher autant que d'y courir. Ce n'est pas en interdisant l'accès que vous en protégerez l'habitat, mais en l'occupant et en réglementant l'accès. Les exemples sont nombreux.

- Avoir une offre de sentiers multi-usagers (marche, ski de fond, raquette, vélo d'hiver et de montagne, course sur sentiers, observation de la faune, recherche, etc.) est un facteur attrayant et distinctif pour une ville moderne. Avec la popularité sans cesse grandissante du sport dans les dernières années, il serait particulièrement attrayant que les sentiers de ce parc en devenir fassent partie de l'offre publicisée par la Ville et la MRC dans sa promotion d'un milieu de vie exceptionnel et dynamique. La Ville n'y voit-elle pas une opportunité de se démarquer des autres municipalités québécoises en bonifiant son offre d'activités pour sa clientèle tout en devenant un exemple de développement et de collaboration durables avec la communauté?

- Plusieurs villes, municipalités et régions du Québec se tournent vers le vélo de montagne pour diversifier l'offre touristique. Ils en font la promotion sur leur site web le positionnant ainsi comme un produit d'appel créant de nouveaux pôles d'attraction touristique. Pourquoi la Ville de Châteauguay s'exclut-elle volontairement de ce mouvement grandissant? N'y voit-elle pas une opportunité de croître et de créer une alliance avec la Commission scolaire qui a déjà dans son curriculum une formation axée entre autre sur la pratique écoresponsable du vélo de montagne? Qui plus est, LPP a déjà installé sur son terrain un parc de vélo, accessible à tous, pour y développer et parfaire son habileté.

En terminant, tous s'accordent pour affirmer que la pratique du vélo de montagne et le développement de sentiers doivent être encadrés. Une interdiction de pratique serait très difficilement applicable compte tenu de l'historique comptant plus d'une trentaine d'années de pratique du vélo sur cette portion du boisé et le besoin grandissant de la communauté cycliste. Nous ne pouvons ignorer la réalité et bannir ce sport alors que l'opportunité d'harmonisation se présente avec autant de volonté de la part des parties. Cette reconnaissance nous permettra d'y installer la signalisation appropriée que la situation actuelle nous a toujours interdite.

RECOMMANDATIONS

Considérant que la région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population;

Considérant que l'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour faire place à du développement résidentiel;

Considérant que les citoyens se sont clairement exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale du territoire et la mise en valeur du Corridor vert de Châteauguay-Léry;

NOUS RECOMMANDONS QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT PR-215 SOIT RETIRÉ.

Considérant qu'il est possible de tracer des sentiers dans des corridors à l'extérieur des zones reconnues de richesse écologique unique et sensible, et que ces mêmes sentiers sont compatibles dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM;

Considérant qu'il a été démontré à Sherbrooke et à Bromont, qu'il est possible de développer des sentiers multiusagers (randonnée et cyclisme) dans un environnement protégé, et que les cyclistes aussi veulent garder un contact étroit avec la nature ;

Considérant qu'il n'existe aucune autre facilité semblable et que cette infrastructure peut devenir un actif caractéristique dans une perspective de développement durable tant au niveau municipal que régional;

Considérant qu'une piste cycliste à l'intérieur de ce boisé serait toute désignée pour joindre le Centre Écologique Fernand-Séguin à l'île St-Bernard;

NOUS RECOMMANDONS QUE LA MRC DE ROUSSILLON ÉLABORE, ADOPTE ET METTE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION VISANT À PROTÉGER INTÉGRALEMENT LA TOTALITÉ TERRITOIRE DU CORRIDOR VERT DE CHÂTEAUGUAY-LÉRY, EN INCLUANT LE RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES EXISTANT AVEC ACCÈS CONTRÔLÉ EN ÉTÉ COMME EN HIVER, ET CE, APRÈS AVOIR AVALISÉ AVEC UN SPÉCIALISTE DE LA FLORE INDÉPENDANT, LES TRACÉS EN PLACE.

Considérant qu'un réseau de sentiers est déjà en place depuis quelques années, et que des utilisateurs sont volontaires pour participer activement à une évaluation sur le terrain avec les experts en conservation;

NOUS RECOMMANDONS QU'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LE RÉSEAU CYCLABLE CHÂTEAUGUAY SOIT PRÉSENTE DANS L'ÉVALUATION DU RÉSEAU ET LA DÉCISION D'EN GARDER ET/OU MODIFIER CERTAINS TRACÉS ET D'Y PROPOSER LA SIGNALIOSATION APPROPRIÉE.

Considérant le voisinage du Sportplex avec le boisé en question, ainsi que la complémentarité des équipements sportifs et des objectifs de la Régie Beau-Château et du projet de centre d'activités sportives quatre saisons de Beauharnois;

Considérant le voisinage de l'école Secondaire Louis-Philippe-Paré et la formation de 350 étudiants en techniques de survie forestière et en vélo de montagne, et que le réseau actuel fait déjà parti de programme de formation;

Considérant que Châteauguay est a reçu une mention comme Ville Vélo-Sympathique et que cette mention arrive à échéance;

NOUS RECOMMANDONS QUE LA MRC DE ROUSSILLON, EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES PALIERS GOUVERNEMENTAUX FASSE DU CORRIDOR CHÂTEAUGUAY-LÉRY UN GRAND PARC RÉGIONAL ACCESSIBLE À L'ENSEMBLE DES CITOYENS.

ANNEXE 1

L'impact environnemental du vélo de montagne, Par ici l'info, ICI Première, 27 juillet 2018

(fichier audio)

ANNEXE 2

Pas plus d'impact sur la nature que la rando

Marie Tison, La Presse, 29 juin 2016

La journée ne fait que commencer dans la forêt. On entend le chant des oiseaux, le bruissement des feuilles. Un groupe de joyeux cyclistes chevauchant des vélos de montagne défile rapidement avant de disparaître. Le calme revient, comme si personne n'était passé. Le sentier lui-même porte peu de traces du passage des cyclistes.

Des études réalisées au cours des années au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde montrent que les vélos de montagne et les randonneurs ont un impact similaire sur les sentiers et sur la faune, notamment la faune ailée.

« Ton vélo fait un peu plus de bruit quand tu passes près d'une paroi [où il y a des oiseaux], mais il passe plus rapidement, affirme Lucie Lanteigne, directrice générale de Vélo Québec Association. Il n'y a pas plus d'impact qu'un randonneur qui fait moins de bruit mais qui est là plus longtemps. »

De même, les vélos ne causent pas plus d'érosion que les randonneurs. En fait, l'érosion est davantage liée à la façon dont le sentier est aménagé et entretenu qu'au type d'usager.

« Tant qu'on parle d'usage non motorisé, qu'on soit en randonnée pédestre ou à vélo, l'impact est similaire si le sentier est bien conçu. »

— Éric Léonard, responsable de l'International Mountain Bike Association (IMBA) Canada pour le Québec

M. Léonard rappelle que lorsque le vélo de montagne avait fait son apparition, à la fin des années 80, on l'avait envoyé sur toutes sortes de sentiers qui n'étaient pas conçus pour cela, comme des sentiers de ski de fond, avec des résultats pour le moins mitigés. Bien des cyclistes se sont retrouvés dans des terrains peu propices, comme des marécages.

DU PROGRÈS, MAIS…

Il note qu'au cours des 25 dernières années, les concepteurs de sentiers ont réalisé beaucoup de progrès en matière d'aménagement durable. L'IMBA a notamment préparé un guide d'aménagement de sentiers de vélo de montagne qui permet de maximiser la satisfaction des cyclistes et de minimiser l'érosion et les conflits entre divers usagers.

« Il y a plus de science derrière les sentiers », soutient Éric Léonard.

Des municipalités et des responsables de fiducies foncières qui veulent aménager des espaces naturels sont toutefois encore hésitantes à l'idée de prévoir des sentiers pour le vélo de montagne, craignant un lourd impact sur la nature.

« Nous avons encore à sensibiliser les intervenants et les décideurs. Qu'on parle de sentiers de vélo ou de randonnée pédestre, on aura des problèmes d'érosion et de coûts si on n'a pas un aménagement qui est bien fait et durable. »

— Lucie Lanteigne, directrice générale de Vélo Québec Association

Il faut donc investir dans les sentiers : travailler sur la qualité de la surface, sur le drainage, etc.

« C'est notre cheval de bataille, lance Mme Lanteigne. Il y a une perception que les sentiers, ça demande très peu d'argent. Les gens trouvent que c'est normal de mettre 12 millions pour construire un centre nautique, mais si on demande 80 000 $ pour investir dans un sentier, les gens disent que c'est catastrophique. »

Elle explique que c'est une question de contexte. Historiquement, lorsqu'on faisait des sentiers de randonnée, on investissait peu dans l'aménagement.

« C'était aménagé tout croche, mais c'était correct parce qu'il y avait peu de gens, note Mme Lanteigne. Maintenant, il y a beaucoup plus de gens dans les bois. C'est un beau problème. »

NOUVEAUX USAGERS

Il y a d'ailleurs de nouveaux types d'usagers, comme les amateurs de course en sentier. Selon Éric Léonard, la cohabitation avec les vélos de montagne se fait plutôt bien.

« L'expérience que le coureur recherche est pas mal similaire à celle du cycliste, affirme-t-il. On aime courir de bonnes distances, on ne veut pas de pentes trop abruptes. Cette complémentarité favorise le partage. »

On trouve d'ailleurs de plus en plus de sentiers partagés. Selon M. Léonard et Mme Lanteigne, les conflits entre les divers usagers peuvent être minimisés par un aménagement, une signalisation et une réglementation qui sont adéquats.

« Quand ce n'est pas clair, quand on ne sait pas si on peut aller dans un sentier ou pas, quand on ne sait pas si c'est un sens unique, quand c'est mal aménagé, mal pensé, c'est à ce moment-là qu'on a des conflits », soutient Mme Lanteigne.

Évidemment, il y a encore des sentiers séparés qui cherchent à satisfaire les besoins spécifiques des usagers : de la fluidité pour les vélos de montagne, des accès sur des caps rocheux pour les randonneurs.

« Si on investit dans les sentiers, on va faire en sorte que les clientèles soient heureuses », résume Mme Lanteigne.
Ce texte provenant de La Presse+ est une copie en format web. Consultez-le gratuitement en version interactive dans l'application La Presse+.

ANNEXE 3

Source : Plan directeur des parcs et espaces verts 2018-2028

ANNEXE 4

15 janvier 2019 Mis à jour le 16 janvier 2019 à 12h42
Partager

Cohabitation dans le Parc des sommets: « C'est en se parlant qu'on se comprend », dit Louis Villeneuve

Jean-François Guillet
La Voix de l'Est
Partager

Constructif. C'est ainsi que le maire de Bromont, Louis Villeneuve, décrit le « fil conducteur » de la rencontre à laquelle il a participé le 11 janvier, avec des représentants de groupes d'utilisateurs de sentiers du Parc des sommets. Séance qui avait pour but de remettre les pendules à l'heure concernant la cohabitation entre les usagers.

« Ça a été une rencontre de mise au point, d'éclaircissement dans le but d'avoir une bonne entente entre les utilisateurs durant la période de rodage du site. Acheter une montagne et faire un parc, ce sont deux dossiers distincts. On est au début du processus. Tout le monde doit mettre de l'eau dans son vin. C'est en se parlant qu'on se comprend », a indiqué le maire.

Rappelons qu'une certaine animosité avait pris naissance entre certains usagers des sentiers autour du 31 décembre. La Ville, propriétaire du Parc des sommets dans le mont Brome, de concert avec les Amis des sentiers, venait alors de lancer un projet pilote sur une portion des tracés accessibles durant l'hiver. L'initiative consiste à dédier 5 kilomètres de pistes damées sur un total de 9 kilomètres aux amateurs de vélo de montagne (fatbike) puis aux adeptes de raquette. On parle entre autres de la Hollywood, la Hummus, l'Entrecôte et la Farfadet. Les marcheurs et coureurs peuvent emprunter l'autre section, de même que les cyclistes sur neige.

Audrey Larroquette, présidente fondatrice du Club de trail de Bromont, dresse également un bilan très positif de la rencontre. « On a toujours éduqué les gens à propos des endroits où on peut aller ou non. Certains coureurs n'ont pas toute l'information, alors on va continuer à les sensibiliser, a-t-elle fait valoir. À partir de maintenant, on est tous sur la même longueur d'onde. Vraiment, j'ai

adoré la rencontre de vendredi. Ça m'a fait réaliser que les gens de vélo de montagne ne sont pas des pirates qui font n'importe quoi. Ce sont des gens passionnés qui mettent des heures pour entretenir le réseau (damé). Alors, par respect pour leur travail, si tu défonces dans le sentier, tu renonces. C'est aussi simple que ça. »

Une approche qui cadre parfaitement avec celle de Christian Gauvin, un adepte de « fatbike » qui a également participé à la séance de travail. « Le projet pilote nous tient vraiment à cœur, a-t-il mentionné. On s'est ralliés et ça fonctionne. Ça aurait coûté plusieurs milliers de dollars à la Ville. Mais, on y croit et on entretient les sentiers gratuitement. On a l'expertise en fatbike, alors on veut que la population puisse en profiter. La cohabitation dans le respect entre tous les utilisateurs est donc primordiale. »

Leadership de la Ville

Le président des Amis des sentiers, Michel Matteau, abonde dans le même sens. « On a vu le leadership de la Ville dans le dossier, a-t-il fait valoir. Il n'était pas question de laisser trainer les choses. On est heureux de pouvoir continuer à travailler dans le même sens. Le parc est pour tout le monde. Il y a assez de sentiers pour que tous y trouvent leur compte. Mais, c'est évident que certains usages demandent une exclusivité. C'est le cas du fatbike. On va voir comment ça va se passer avec le projet pilote qui se terminera le 1er avril. »

Pour de plus amples renseignements concernant les règles et le code de conduite dans les sentiers, consulter le site de la Ville (bromont.org).

ANNEXE 5

Réserve naturelle au parc du Mont-Bellevue : ouverture pour le vélo de montagne

Publié le mercredi 12 décembre 2018

Le parc du Mont-Bellevue est situé en plein cœur de la Ville de Sherbrooke. Il a une superficie de deux kilomètres carrés. Il est utilisé par de nombreux cyclistes, marcheurs, coureurs et skieurs.

/ Emilie Richard

L'Université de Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke ont annoncé la création d'une alliance entre les différents groupes d'usagers du parc du Mont-Bellevue dans le but de créer une réserve naturelle qui répond le plus possible aux demandes de chacun des groupes. L'entente a été signée mercredi.

Les regroupements de vélo de montagne, des défenseurs des espaces verts, des marcheurs en plus d'une institution scolaire adjacente au parc se joignent ainsi à l'Université de Sherbrooke et à la Ville pour trouver des solutions qui plaisent à tous.

Le maire Steve Lussier se réjouit de ce nouveau groupe de discussion. Je pense que l'on va vers l'avant et qu'il faut tous travailler ensemble.

L'Université de Sherbrooke accepte donc qu'un sentier de vélo de montagne traverse la future réserve naturelle. L'idée n'est pas d'autoriser le vélo de montagne sur le mont J.-S. Bourque dorénavant. Notre volonté est d'établir un environnement zen. Là où on est en mode travail avec le vélo, c'est pour réfléchir à un sentier de liaison, précise Denyse Rémillard, vice-rectrice à l'administration et au développement durable à l'Université de Sherbrooke.

Ce sentier de liaison permettrait de relier les pistes du parc du Mont-Bellevue jusqu'à un nouveau secteur de vélo de montagne qui pourrait être développé sur des terrains appartenant à l'Université de Sherbrooke.

On est extrêmement content de ça.

Jean-François Deshaies, président de Sentiers Sherbrooke

Ça fait plusieurs années qu'on essaie d'avoir plus de sentiers de vélo de montagne à Sherbrooke. C'est sûr que d'être assis à la même table, ça va nous aider à faire évoluer les projets. Ça va vraiment être bénéfique parce qu'on ne peut pas faire ça tout seul, commente le président de Sentiers Sherbrooke, Jean-François Deshaies.

Dans une optique de développer le vélo de montagne, la Ville verra à ouvrir d'autres sentiers ailleurs sur son territoire. La pression va toujours être là. Les sentiers informels [au parc du Mont-Bellevue] ne sont pas apparus pour aucune raison, c'est parce que le besoin n'était pas rempli, explique M. Deshaies.

La possibilité d'accepter le vélo de montagne dans la future zone protégée n'avait pas fait consensus en novembre dernier.

De leur côté, le club de vélo de montagne Dalbix et l'organisme Sentiers Sherbrooke s'engagent à respecter les règles établies en lien avec la zone protégée et à participer aux activités de reboisement.

Les marcheurs et les coureurs devraient également avoir accès à certains sentiers du mont J.S.-Bourque.